



DOCUMENT DE TRAVAIL

DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC CONSULAIRE

206 postes consulaires sont chargés d'assurer l'administration des 3,5 millions de Françaises et Français résidant à l'étranger.

La pandémie montre qu'une amélioration de nos services publics dans nos consulats, aussi bien pour les usagers que pour le personnel, reste primordiale.

Le service public consulaire doit continuer à assurer, dans de bonnes conditions, à nos concitoyens des services de qualité et de proximité, une protection sociale minimale et leur permettre d'exercer leur droit de vote.

Si une révolution numérique est nécessaire, elle doit d'abord être humaine et à la portée de tous : jeunes, moins jeunes et anciens.

La formation professionnelle des agents doit se poursuivre pour faire face à ces nouvelles mutations mais ne peut se faire au détriment de suppressions de postes et à une rationalisation déconnectée de l'humain.

Pour que ce service public soit le plus concret possible, une coordination est nécessaire entre tous les acteurs : administration, élus, parlementaires.

Pour cela nous proposons :

DES MOYENS HUMAINS RENFORCÉS

- 1 La **suspension de la mise en œuvre de la réduction des effectifs** inscrits dans le plan gouvernemental Action publique 2022.
- 2 Le **renforcement de l'accueil en présentiel** des usagers avec une augmentation de l'amplitude horaire et le maintien de l'accueil téléphonique en local.
- 3 La **création urgente d'une plateforme** accessible depuis l'étranger et la **nomination de référents locaux pour femmes et enfants victimes de violence** à l'image du 3919 et du 119 proposés sur le territoire national.
- 4 **Une formation pour le personnel consulaire spécifique à l'accueil des personnes en grandes difficultés** : violence, abandon, exclusion sociale, grande précarité.
- 5 **L'augmentation des tournées consulaires et le déploiement réel des valises itinéra** dans le monde entier. Dans certains pays, ces tournées sont supprimées en raison du manque de moyens budgétaires. De nombreux compatriotes ont des documents d'identités périmés et hésitent à les refaire. La crise sanitaire le démontre tous les jours.

DES OUTILS NUMÉRIQUES AU SERVICE DE L'HUMAIN

- 6 Face à la crise qui perdure, **l'augmentation du parc informatique sécurisé (Itineo)** est urgente pour améliorer le télétravail et surtout de réduire le temps d'attente des usagers.
- 7 Un **Plan numérique avec de réels moyens efficaces** et surtout renforcer la formation aux outils numériques pour le personnel consulaire. L'extension des Centres régionaux d'assistance des systèmes d'information et de communication (CRASIC), actuellement présents dans 20 postes, doit se systématiser à tous les postes via des coordinations entre plusieurs pays.

Vous souhaitez contribuer à ce texte ?

Pour enrichir ou formuler de nouvelles propositions, n'hésitez pas à nous écrire à coordination@francaisdanslemonde.fr



DOCUMENT DE TRAVAIL

DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS CONSULAIRES

- 8 La **généralisation d'outils de visioconférence simples et accessibles à tous les publics pour favoriser les relations avec les usagers** et ainsi éviter les déplacements souvent fastidieux et coûteux.
- 9 Une analyse de la politique de dématérialisation de l'état civil, avec le Registre d'état civil électronique (RECE) dans le cadre du travail de contrôle du Gouvernement.
- 10 La **création d'un organisme d'État pour organiser le vote électronique**, afin de ne plus être dépendants d'opérateurs privés. Le vote électronique réservé uniquement aux Français résidant hors de France, pourrait à l'avenir être étendu pour les élections sur le territoire national.
- 11 La **possibilité de prolonger la durée en poste de plusieurs personnels consulaires et culturels**, afin qu'ils puissent mieux connaître nos concitoyens et et mieux comprendre les pays d'accueil.

DES ÉLUS ASSOCIÉS AU FONCTIONNEMENT DES CONSULATS

- 12 Dans le cadre des dispositions législatives existantes, les élus devront **recevoir les éléments budgétaires permettant d'analyser le budget de fonctionnement des postes consulaires**.
- 13 Comme la loi l'indique, les Conseillers des Français de l'étranger devraient pouvoir **bénéficier d'un local dédié à l'accueil du public** au sein des Consulats.
- 14 De **confier aux élus la possibilité de réaliser certains actes administratifs** comme cela est le cas en France pour des élus locaux, exemple les certificats de vie pour les personnes retraitées à l'étranger.
- 15 La possibilité pour les élus d'organiser, en lien avec les agents consulaires, des **Journées Défense et Citoyenneté**, afin de renforcer le parcours citoyen dès le plus jeune âge.